

Compte rendu Conseil Municipal du 04 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 04 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain LECLERCQ, Maire.

Membres du Conseil : Alain LECLERCQ, Jean-Paul HAULTCOEUR, Danielle DE VRIEZE, Patrick COUSTENOBLE, Véronique KROLL, Eric HOURIEZ, Annie LUNG, Brigitte LECLERCQ, Stéphane ACHTE, Antoine LECLERCQ, Julien MARTEL, Stéphanie LESCROART, Marie-Line BRIEF, Isabelle DISSAUX, Jérôme BOURGY, Anita WARHEM, Isabelle GYLBERT, Vanessa HAUDIQUET, Cédric LERNON.

Présent : Alain LECLERCQ, Jean-Paul HAULTCOEUR, Danielle DE VRIEZE, Annie LUNG, Brigitte LECLERCQ, Patrick COUSTENOBLE, Julien MARTEL, Véronique KROLL, Isabelle GYLBERT, Isabelle DISSAUX, Stéphane ACHTE, Stéphanie LESCROART, Marie-Line BRIEF, Anita WARHEM

Absent excusé : Jérôme BOURGRY (donne pouvoir à Patrick COUSTENOBLE), Antoine LECLERCQ (donne pouvoir à Jean-Paul HAULTCOEUR), Eric HOURIEZ (donne pouvoir à Alain LECLERCQ), Véronique KROLL (donne pouvoir à Danielle DE VRIEZE départ à 19h10), Cédric LERNON

Absent : Vanessa HAUDIQUET

Secrétaire de séance : Jean-Paul HAULTCOEUR

1) Approbation du compte rendu du 02 avril 2025

Il a été indiqué au Conseil Municipal qu'à la demande du contrôle de légalité de la Préfecture et de la trésorerie, il y a eu une modification mineure du BP 2025. En recette d'investissement il était prévu au 2157, 6330.08 € pour la cession du véhicule ; cette somme est déplacée au 024.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

2) Délibération 2025-21 : Indemnité régisseur

Monsieur le Maire rappelle l'existence de plusieurs régies au sein de la commune : photocopieuse, location de la salle des fêtes, cimetière, cantine et garderie, ainsi que la régie des dépenses urgentes. Les deux dernières (cantine/garderie et dépenses urgentes) ont été supprimées.

Suite à cela, il est nécessaire de désigner un nouveau régisseur titulaire et un suppléant pour les régies restantes, en remplacement de Monsieur BARBRY et Madame GRUHIER, précédents régisseurs. Enfin, une délibération est nécessaire pour instaurer une indemnité spécifique pour le régisseur, en cumul avec le RIFSEEP (régime indemnitaire de la fonction publique).

Monsieur le Maire précise que le nouveau régisseur c'est Stéphanie Viste et qu'il y aura Maxime Delepine en suppléant.

Monsieur le Maire propose que cette indemnité monte à 220 € pour le régisseur titulaire et 55 € pour le suppléant.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité.**

3) Délibération 2025-22 : Approbation encaissement d'un chèque

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un chèque d'un montant de 609,31 € a été adressé par la compagnie d'assurance Groupama, au titre du remboursement partiel de la cotisation annuelle. Ce remboursement intervient suite à la vente du véhicule Peugeot appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

4) Délibération 2025-23 : Achat de calculatrices

Comme chaque année Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer un cadeau aux élèves de CM2 des écoles du Bois Leval et Sainte Jeanne d'Arc, à l'occasion de leur passage en classe de 6^e. Dans un souci d'utilité, il est proposé d'acquérir 25 calculatrices scientifiques Casio FX-92 Collège, destinées à être offertes à chacun des élèves concernés.

11 iront pour des élèves de l'école du Bois Leval et 14 pour l'école Sainte Jeanne d'Arc. La remise de ces calculatrices par les élus se fera lors des kermesses : : Dimanche 15 juin après-midi : école Sainte Jeanne d'Arc et Ecole du Bois Leval le samedi 28 juin fin de matinée.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

5) Délibération 2025-24 : recrutement d'un agent public au titre d'une activité accessoire

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 12 février, relative à la mise en place de séances d'aide aux devoirs au bénéfice des élèves, assurées par Madame Plancque, professeure à l'école du Bois Leval. Ce dispositif, qui s'est tenu les lundis et jeudis, a donné entière satisfaction.

Afin d'en assurer la poursuite pour l'année scolaire 2025-2026, il convient de renouveler la délibération autorisant son recrutement dans le cadre de cette mission.

Monsieur le Maire propose de maintenir la rémunération à 15 € par séance, comme pour l'année 2024-2025.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

- 6) Délibération 2025-25 : Désignation d'un élu pour statuer sur le permis de construire déposé par un membre de la famille de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un permis de construire a été déposé en mairie par Monsieur Matthieu Leclercq, qui est un membre de sa famille. Afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêts et d'assurer une gestion transparente, il propose de désigner un autre élu pour instruire le dossier et signer les documents afférents. Il est spécifié que Monsieur le Maire ne participe pas au vote

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve**

Pour :16 et 1 ne participe pas au vote

- 7) Délibération 2025-26 : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil que certaines créances ne peuvent être recouvrées par le comptable public en raison de leur montant inférieur au seuil de poursuite, et considérant la demande formulée par le comptable public d'en acter l'abandon, il convient de procéder à leur admission en non-valeur, conformément aux règles comptables. Il est précisé que cela concerne 1 titre de recette, pour un montant total de 0,69 €, qui s'avèrent irrécouvrables.

Il faudrait donner l'autorisation à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du comptable public.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

- 8) Délibération 2025-AJOURNEE : attribution de subvention

Monsieur le Maire revient sur la décision prise lors du dernier Conseil Municipal concernant l'attribution des subventions communales. Il précise que l'association SOAF ne figurait pas dans la liste des bénéficiaires, sa demande de subvention devant faire l'objet d'une analyse plus approfondie.

La demande initiale portait sur un montant de 4 000 €. Après examen et réflexion, il est proposé d'octroyer une subvention de 1 000 € à l'association, en cohérence avec les capacités budgétaires de la commune.

Il est rappelé les manifestations notamment la fête des années 80' que l'association a organisé. Madame KROLL précise que la subvention maximum que la collectivité attribue est de 1500€ au club de football. Stéphane ACHTE intervient également pour demander la justification de la demande de 4000€ dans le budget prévisionnel 2025. Monsieur le Maire détaille le BP de l'association.

Les comptes de l'association ne sont pas assez précis et complets aussi l'assemblée demande de surseoir à la décision jusqu'au prochain conseil sous réserve de présentation de tableaux tels que demandés par la commission associations (Véronique KROLL)

Départ de Véronique KROLL donnant pouvoir à Danielle DE VRIEZE à 19h13

9) Délibération 2025-27 : Aide financière pour les fournitures scolaires des enfants inscrits à l'école du Bois Leval

Monsieur le Maire propose, dans un souci de soutien aux familles et de faciliter de l'accès à la scolarité, d'attribuer une aide financière de 45 € par enfant inscrit à l'école du Bois Leval.

Cette aide est destinée à contribuer à l'achat des fournitures scolaires pour la rentrée.

Ce forfait concernera l'ensemble des enfants de l'année scolaire 2025/2026. Le montant total sera calculé avec les effectifs 2025-2026 de septembre qui sera ainsi versé en septembre 2025.

A la demande de Danielle DEVRIEZE il est précisé que L'école du Bois Leval doit nous transmettre les projets pédagogiques et les devis lors du 1er trimestre de l'année scolaire afin que nous puissions statuer et verser la subvention avant la fin de l'année. La commission se charge de faire suivre cette demande à la directrice de l'école.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

10) Délibération 2025-28 : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire

Pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein du service technique durant l'été, le conseil municipal propose le recrutement d'un agent contractuel. Ce recrutement est justifié par un besoin ponctuel de renfort, notamment pour assurer la continuité des missions techniques.

Il est décidé d'autoriser le recrutement de deux agents successifs sur un même poste, à des périodes distinctes réparties entre les mois de juillet et d'août.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

11) Délibération 2025-29 : Demande de fonds de concours

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux sont prévus au stade d'Aubers, et plus particulièrement la rénovation du gazon, dans une volonté d'amélioration des conditions de pratique sportive et de valorisation des équipements communaux.

Dans ce cadre, la commune a la possibilité de solliciter un accompagnement financier auprès de la MEL (Métropole Européenne de Lille) dans le cadre du Fonds de concours pour les équipements sportifs.

Pour plus de précision : Le terrain de foot nécessite un investissement important de remise en état, notamment envisagé 60000€. Les associations de sport précise que le terrain est irrégulier et devient dangereux. Les joueurs utilisent d'autres terrains que celui d'Aubers. Il est décidé de réunir la commission espaces verts pour demandes des devis et de questionner le club sur le projet.

L'objectif est de faire revenir les jeunes sur nos terrains.

Patrick COUSTENOBLE précise qu'il a déjà eu un premier contact avec des entreprises professionnelles comme Entreprise terre en vie, qui s'occupe des terrains de foot du LOSC, Dunkerque...

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

12) Délibération 2025-30 : Participation aux frais restauration de l'école Sainte Jeanne d'arc

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de l'année scolaire 2024-2025, la participation financière de la commune au coût des repas scolaires s'élevait à 1,60 € par repas, pour les élèves domiciliés à Aubers.

Il est proposé de reconduire ce montant pour l'année scolaire 2025-2026, afin d'assurer la continuité du soutien communal tout en respectant l'équilibre budgétaire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

13) Jury d'assie

Comme chaque année, 3 jurés doivent être tirés au sort à partir de la liste électorale de la commune (avant le 15 juin). Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au 1^{er} janvier 2026 ne peuvent être retenues. Il s'agit d'une liste préparatoire, la liste définitive sera établie ultérieurement à l'issue d'un second tirage au sort opéré par le greffe de la Cour d'Assises. Les électeurs tirés au sort en seront informés, de même que la Cour d'Assises.

Tirage au sort :

Cnigniet patricia 133

Sochala nicolas 670

Bauchet aurelien 21

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

Question divers

- Organisation de la fête de la musique : besoin de bénévoles pour la mise en place ; Danielle relance la demande de bénévoles.
- Retour du maire sur réunion Marpa résidence sénior ; groupe de travail à mettre en place
- Infos travaux :
- Piétonnier rue de Leval démarrage le 7 juillet
- Travaux virage rue des Sablonnières : busage fossé création trottoir début juillet
- Suppression ralentisseur rue des Sablonnières mi-septembre
- Entrée rue du Plouich : juillet
- Sol Salle Michon vacances de Toussaint

Levée de séance 20h30

Secrétaire de Séance

Le Maire